

PROJET DE DÉCRET,

Relatif aux Loteries supprimées, à leur comptabilité, à la liquidation & remboursement des cautionnemens & à la conservation de l'imprimerie des loteries, sous le nom d'imprimerie des administrations nationales;

PRÉSENTÉ

AU NOM DU COMITÉ DES FINANCES,

PAR CAMBON, Député au Département
de l'Hérault.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA Convention Nationale, après avoir entendu le rapport du Comité des Finances, décrète :